



SPORT

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

2 0 2 3

2 0 2 7

vosges.fr



ÉDITO

Le Département mène depuis de nombreuses années une politique volontariste ambitieuse en faveur du sport, soutenant les collectivités dans leurs programmes de construction et de réhabilitation d'équipements et en participant à la promotion et au développement des activités physiques et sportives, en aidant les comités, les clubs et les sportifs vosgiens.

Un premier schéma du sport a été rédigé et mis en œuvre pour les années 2019-2023. L'ambition de ce schéma était d'en faire un projet fédérateur et dynamique inscrit sur la durée.

Dans le cadre du plan Vosges Ambitions 2027, les élus départementaux ont choisi de poursuivre cet engagement en souhaitant faire du département un véritable acteur et aménageur sportif du territoire.

Le département des Vosges est fier, aujourd'hui, de présenter la nouvelle version de son schéma départemental du sport, fruit d'une concertation avec les acteurs du monde du sport dans le cadre des réunions de territoires et d'un bilan partagé avec les 105 acteurs du mouvement sportif présents, le 22 octobre 2022, aux assises départementales du sport.

Caroline Privat Mattioni, première vice-présidente en charge de la Jeunesse, des collèges, de la culture et des sports, et moi-même tenons à saluer l'implication au quotidien de chaque acteur du mouvement sportif départemental. Sachez que nous partageons avec vous une même ambition: affirmer les Vosges comme le département du sport contribuant à l'éducation, à la culture, à l'inclusion, à la santé et l'attractivité de notre territoire. Car le sport est à l'image de notre département et de ses habitants, il est pluriel.

François VANNSON

Président du Conseil départemental des Vosges



Crédits photos ©Canva : Andrea Piacquadio | Artur Didyk
Getty Images | Lorado | Pavel1964 | Pixabay | TomML
Valiphotos | Wildpixel | ZargonDesign | Ziga Plahutar
©Conseil départemental des Vosges : CD88/JL et ME



SOMMAIRE

UNE AMBITION **RÉAFFIRMÉE**

6

UNE CONSTRUCTION **PARTICIPATIVE**

7

AXE 1 **Contribuer au rayonnement** du territoire et à l'attractivité du département par le sport

8

AXE 2 **Favoriser l'accessibilité au sport** en diversifiant les publics avec une attention particulière portée à la jeunesse

10

AXE 3 **Favoriser la vitalité sportive** sur le territoire, en veillant à un équilibre de l'offre sur l'ensemble du département et en encourageant les coopérations entre les acteurs

12

UNE AMBITION RÉAFFIRMÉE

Le plan Vosges Ambitions 2022 – 2027 s'articule autour de 3 ambitions :
l'attractivité du territoire, la qualité de vie des Vosgiens, les équilibres territoriaux.

Et de 3 grands axes stratégiques transversaux : la jeunesse, les services de proximité, la transition écologique.

Pour le sport il s'agit de :

- Contribuer au rayonnement du territoire et à l'attractivité du département par l'évènementiel sportif, la culture du sport de haut-niveau et le tourisme sportif de nature
- Favoriser l'accessibilité au sport en diversifiant les publics avec une attention particulière portée à la jeunesse
- Encourager la vitalité sportive sur le territoire, en veillant à un équilibre de l'offre sur l'ensemble du département et en encourageant les coopérations entre acteurs.

Cette ambition s'appuie sur un accompagnement multiple du Département auprès des acteurs du territoire :

- Accompagnement en conseil et expertise
- Accompagnement technique : parc de matériels
- Accompagnement financier



dispositifs SPORT



UNE CONSTRUCTION PARTICIPATIVE

avec les **acteurs du territoire**

LES GRANDES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DU SPORT



AXE 1

CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ATTRACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT PAR LE SPORT

CONSTATS ISSUS DE L'ÉVALUATION PARTAGÉE

- Des événements sportifs de masse récurrents à articuler avec une démarche éco-responsable.
- Une culture du sport de haut-niveau à consolider.
- Des outils départementaux de gestion des sports de nature à déployer.

➔ OBJECTIF 1

SOUTENIR L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF D'ENVERGURE

Action 1 >>>

Encourager l'organisation d'événements sportifs de masse récurrents générant des retombées économiques.

Action 2 >>>

Valoriser le dynamisme associatif local dans le cadre des manifestations sportives.

Action 3 >>>

Soutenir l'organisation de manifestations sportives s'inscrivant dans une démarche éco-responsable sur le territoire.

→ OBJECTIF 2

FAIRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU UN LEVIER D'ATTRACTIVITÉ

Action 4 >>>

Accompagner et soutenir les jeunes sportifs dans leur parcours d'athlète de haut niveau.

Action 5 >>>

Encourager les clubs et athlètes vosgiens identifiés comme étant de haut niveau.

Action 6 >>>

Favoriser l'accueil de compétitions fédérales de niveau national et international.

→ OBJECTIF 3

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE NOTAMMENT PAR LE SPORT NATURE

Action 7 >>>

Coordonner la concertation entre l'ensemble des acteurs des sports de nature (CDESI).

Action 8 >>>

Favoriser l'ouverture maîtrisée au public des espaces, sites et itinéraires.



AXE 2

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ AU SPORT EN DIVERSIFIANT LES PUBLICS AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE À LA JEUNESSE

CONSTATS ISSUS DE L'ÉVALUATION PARTAGÉE

- Une pratique traditionnelle qui répond aux besoins des jeunes mais une pratique hors club qui reste la plus dynamique et qu'il faut accompagner.
- Une offre d'équipements sportifs hétérogène et inégalement répartie qui impacte la structuration de l'offre sportive territoriale.

→ OBJECTIF 4

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'OFFRES D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES AUX PUBLICS DÉFINIS COMME PRIORITAIRES PAR LE DÉPARTEMENT

Action 9 >>>

Favoriser la coopération du mouvement sportif avec les partenaires des secteurs issus d'autres activités (santé/handicap/social/économique).

Action 10 >>>

Soutenir les actions innovantes à destination des jeunes, permettant d'encourager le maintien ou la reprise d'une activité physique régulière.



OBJECTIF 5

CONSTRUIRE AVEC LES INSTANCES SPORTIVES UNE OFFRE ADAPTÉE AUX TERRITOIRES

Action 11

Encourager le développement d'offres d'animation sportive sur les territoires carencés.

Action 12

Favoriser le regroupement de moyens et de clubs.

Action 13

Structurer la couverture territoriale des équipements

- Soutenir l'investissement des communes et des EPCI pour les équipements de proximité
- Soutenir l'émergence d'équipements dans les territoires urbains
- Mettre en réseau et accompagner les gestionnaires des espaces, sites et itinéraires



3 AXE

ENCOURAGER LA VITALITÉ SPORTIVE SUR LE TERRITOIRE, EN VEILLANT À UN ÉQUILIBRE DE L'OFFRE SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT ET EN ENCOURAGEANT LES COOPÉRATIONS ENTRE ACTEURS

CONSTATS ISSUS DE L'ÉVALUATION PARTAGÉE

- Des clubs qui ont des besoins en termes de structuration, de professionnalisation, de renouvellement du bénévolat et d'appui au développement.



OBJECTIF 6

SOUTENIR LE MOUVEMENT SPORTIF

Action 14 >>>

Accompagner les comités départementaux et les clubs dans le développement de leurs activités et la promotion de leurs disciplines selon les besoins et les spécificités des territoires.

Action 15 >>>

Accompagner le Comité Départemental Olympique et Sportif à développer, en lien avec les comités sportifs, une offre de service départementale à destination des clubs et des dirigeants.

OBJECTIF 7

ASSOCIER ET FACILITER LA CONCERTATION ET LA COORDINATION
ENTRE LES ACTEURS DU SPORT VOSGIEN

Action 16

Mettre en place des instances de réflexion autour des problématiques identifiées, notamment autour du bénévolat.

Action 17

Organiser le partage d'expériences et les échanges entre les acteurs.





#sport #vosges



Conseil Départemental des Vosges
Direction de la culture et du sport

8, rue de la Préfecture
88088 EPINAL Cedex 09

Tél. 03 29 29 89 08
sport@vosges.fr



@jevoislavieenvosges
vosges.fr